

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le sept octobre, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Vincent SAMSON, maire.

**Étaient présents** : Michel BLOT, Chantal BUIN, Didier DANGEUL, José HEINTJE, Richard MASSON et Arnaud PAUMIER.

**Absents excusés** : Stéphane GAUDIN, Luis POUPON, Sébastien RIBOT et Vanessa RIBOT.

**Secrétaire de séance** : Richard MASSON.

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire soumet le compte-rendu de la séance du 2 septembre 2015 à l'approbation du conseil municipal. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **Atesart : rapport de gestion**

Lors de la précédente séance du conseil municipal, les élus ont pris connaissance des rapports d'activité et de gestion 2014 de l'Atesart, Agence des territoires de la Sarthe, dont la commune est actionnaire.

Semble-t-il appelés à rendre un avis sur ces documents, les élus ont voté. Or, il était seulement attendu d'eux qu'ils prennent acte des rapports, sans délibération.

*Les élus présents confirment avoir pris acte des rapports de l'Atesart et acceptent à l'unanimité d'annuler la délibération du 2 septembre 2015.*

## **Budget principal : décision modificative n° 2**

La commune doit verser 15100 € au Sivos. Cette somme correspond au solde de sa participation annuelle destinée à couvrir les charges financières de l'école.

Aujourd'hui, cette somme n'est pas prévue au budget principal car la dépense totale initialement inscrite en faveur du Sivos était basée sur la participation de la commune en 2014. Or, cette année, la participation demandée subit une hausse de 36,54 %.

C'est pourquoi, les fonds doivent être dégagés d'un ou plusieurs autres postes budgétaires.

*Les élus présents décident à l'unanimité de modifier le budget principal. Ils choisissent de ponctionner 15100 € sur les subventions exceptionnelles (article 6748) qui devaient alimenter le budget assainissement. Ces fonds seront consacrés au Sivos.*

Au-delà du jeu d'écritures budgétaires, les élus s'étonnent de la forte hausse de la participation demandée par le Sivos à la commune. La baisse du nombre d'élèves ne leur semble pas pouvoir expliquer une telle augmentation des coûts par enfant.

L'école compte 80 inscrits, dont 49 enfants de Tresson, contre 97 inscrits en juin, dont 52 enfants de Tresson. Le coût par enfant, calculé à l'année par le Sivos, est de 1204 € en 2015, contre 1017 € en 2014.

*Les élus décident de provoquer une réunion des maires du Sivos, éventuellement accompagnés de leurs adjoints et élus concernés, pour en savoir plus sur les charges financières du Sivos et leur répartition par commune membre.*

### **Personnel communal : déroulement de carrière et création de poste**

Les élus sont amenés à se prononcer sur l'avancement de l'agent technique communal et sur l'embauche d'un renfort en contrat aidé.

*Les élus présents approuvent à l'unanimité la création du poste d'adjoint technique de première classe, au 1<sup>er</sup> novembre 2015, pour l'avancement de grade de Lionel Paumier et la suppression du poste d'adjoint technique de deuxième classe.*

*Ils approuvent aussi la création d'un poste non titulaire pour le recrutement de Jean-Marie Dronne, en contrat d'accompagnement à l'emploi, pris en charge à 70 % par l'État, pour 20 heures hebdomadaires, soit cinq matinées par semaine, pendant un an.*

### **Entretien du cimetière : proposition tarifaire**

Pour recentrer l'activité de l'agent technique communal sur le bourg, la commission Gestion du personnel, réunie le jeudi 3 septembre, en présence du maire et des adjoints, a proposé d'externaliser l'entretien du cimetière. Un devis a été établi par un prestataire.

Toutefois, dans l'intervalle, une autre proposition issue de la réunion du 3 septembre a abouti, à savoir le renfort apporté à l'agent technique communal par l'embauche d'une personne en contrat aidé.

*Les élus renoncent pour l'instant à externaliser l'entretien du cimetière et n'étudient pas le devis qui leur a été remis.*

### **Assainissement collectif : révision des tarifs**

Les élus doivent déterminer les tarifs pratiqués en 2016 pour l'assainissement collectif.

*Les élus présents décident à l'unanimité de garder inchangé le prix de l'abonnement à l'assainissement collectif, soit 22 €, au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour le prix du mètre cube traité, ils décident d'appliquer la même augmentation qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit 2,50 %. Le prix passera de 1,32 €/m<sup>3</sup> à 1,35 €/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2016.*

### **Éclairage public : remplacement d'une horloge astronomique**

L'éclairage public fourni par sept points lumineux dans le haut de la rue des Rosiers est décalé par rapport au reste du bourg en raison de la défaillance d'une horloge astronomique. Le mécanisme, qui régle les horaires d'allumage et d'extinction en fonction de la durée du jour, doit être remplacé.

Les élus ont demandé un devis à deux prestataires. Pour une seule et même référence, les montants vont du simple au double. Avec une proposition à 846 €HT, la société Delande, de Villaines-sous-Lucé, est la mieux-disante.

*Les élus présents décident d'ores et déjà à l'unanimité de confier l'intervention à la société Delande. Elle sera toutefois questionnée sur la possibilité d'installer un produit plus simple et meilleur marché. [Mis à jour : Un nouveau devis à 355 €HT a été accepté le 14 octobre.]*

### **Lieux-dits : attribution de numéros**

Derry Métais demande par courrier au conseil municipal de bien vouloir modifier son adresse à La Guiberdière car ce nom de lieu-dit est partagé par quatre foyers, ce qui peut être source de confusion. La question s'est déjà posée à Fay.

*Les élus décident d'appliquer le même principe à chaque fois qu'une telle demande sera formulée, à savoir l'attribution de numéros de voirie, dont l'ordre sera déterminé en fonction de l'éloignement du bourg. En l'espèce, 1, La Guiberdière, pour la propriété Métais ; 2, pour la propriété Brunet ; 3, pour la propriété Prédiéri et 4, pour la propriété Thavenet.*

Les numéros pourraient être posés sur les panneaux, les clôtures ou les habitations. Les élus questionneront la société Créatech, de Marçon, actuel fournisseur de panneaux de la commune, sur la solution la plus adaptée à mettre en œuvre.

*Les élus précisent qu'il pourra être dérogé au principe ci-dessus lorsque que l'existence d'un nom de lieu-dit tombé dans l'oubli pourra être établie. Ce nom pourra alors être à nouveau officialisé.*

Un certain nombre de lieux-dits qui se nommaient historiquement (exemples fictifs) La Petite-Guiberdière et La Grande-Guiberdière ou La Basse-Guiberdière et La Haute-Guiberdière sont devenus par facilité et par abus Les Guiberdières. Plusieurs maisons proches se retrouvent alors à porter le même nom de lieu-dit.

Lorsque des plans cadastraux anciens ou des actes notariés les mentionnent, ces dénominations pourront être réutilisées. Dans le cas présent, les plans cadastraux de 1834 n'indiquent rien d'autre que La Guiberdière pour désigner le groupe de quatre maisons.

## **Réfugiés : possibilités d'accueil**

La communauté de communes a entamé une réflexion dans le cadre de l'accueil des réfugiés de guerre. Il s'agirait dans un premier temps de recenser les possibilités d'hébergement et de mettre en place un collectif d'habitants désireux de s'investir auprès d'une association chargée de l'accompagnement des demandeurs d'asile.

Tresson a été l'une des premières communes membres du Pays bilurien à s'emparer du sujet. Elle possède un logement vacant, au 3, rue des Lilas, qui pourrait éventuellement convenir.

Cela dit, les élus restent majoritairement prudents et se posent un certain nombre de questions. Pour combien de temps l'État prend-il en charge les frais d'hébergement, de nourriture et de soins des personnes accueillies ? L'éloignement de la commune est-il propice à l'intégration d'une famille réfugiée ?

*Les élus restent attentifs à l'avancement de la réflexion menée par la communauté de communes.*

## **Questions diverses**

### **Journée citoyenne : report**

La journée citoyenne du 10 octobre, destinée à l'entretien de chemins par des habitants volontaires, est reportée au début du printemps pour laisser aux élus le temps de la préparer.

L'idée est de mettre en place une journée plus ambitieuse, qui invite le plus grand nombre d'habitants à apporter leurs compétences au sein d'une diversité d'ateliers. Tous ces savoir-faire rassemblés permettraient de mener de front un ensemble de petits travaux qui amélioreraient le quotidien sans grever le budget communal.

*Les élus recenseront les besoins, définiront les ateliers et inviteront les bénévoles à s'y inscrire.*

### **Distribution du courrier : changements**

La poste annonce l'arrivée d'un nouveau facteur, attiré à la commune. Par ailleurs, à compter de cet automne, les horaires de tournée seront étendus jusqu'à 15 heures.

Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 4 novembre 2015, à 20 heures.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL,

J. HEINTJE, R. MASSON, A. PAUMIER, V. SAMSON.